

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 13 OCTOBRE 2021

Comité Stratégique
de Filière Bois

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS RENFORCE SA DYNAMIQUE GRACE AU PLAN D'INVESTISSEMENT « FRANCE 2030 »

Au lendemain de la présentation par le Président de la République du Plan d'Investissement « France 2030 », la filière forêt-bois française est confortée dans son rôle stratégique de production d'un matériau renouvelable essentiel au développement industriel de la Nation. En accélérant la décarbonation de l'économie, la filière contribue à répondre au défi de la transition écologique, à accéder à plus d'indépendance économique et à créer plus de valeur et plus d'emplois au cœur des territoires au service d'une économie circulaire.

Une enveloppe de 500 millions d'euros sera ainsi spécifiquement consacrée à la consolidation de la filière bois, à laquelle doivent être ajoutés les financements transversaux du Plan (industriels et capital - BPI). Cet investissement constitue un levier important pour la contribution de la filière à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone que la France s'est fixée pour 2050, objectif structurant rappelé hier par le Président de la République. Cette reconnaissance concrétise aussi le travail collectif mené par la filière bois depuis plusieurs années.

La filière est déjà engagée dans de nombreux processus d'innovations de rupture : recherche sur les essences d'arbres adaptées au changement climatique, décarbonation du bâtiment, robotisation et augmentation des capacités de l'appareil industriel, production de bois techniques, marchés du cadre de vie, progression de la biomasse dans la décarbonation du mix énergétique, chimie verte, hydrogène vert, etc.

Le Comité Stratégique de Filière Bois avait évalué les besoins d'investissement pour les industries et entreprises du secteur bois matériaux et ameublement à 1,2 milliard d'euros par an pour les 5 prochaines années (dont 820 millions par an pour le seul marché du bois de construction). À ces investissements industriels, s'ajoute le besoin de 200 millions d'euros par an pour soutenir le renouvellement forestier. « France 2030 » se présente comme une nouvelle étape majeure dans la structuration de ces investissements.

Avec un total de près de 393 000 emplois directs et indirects, soit 12,5 % des emplois de l'industrie manufacturière, produisant et transformant un matériau renouvelable et naturellement stockeur de CO₂, le secteur forêt-bois est stratégique pour réaliser les objectifs de décarbonation de l'économie. La filière réalise chaque année environ 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 26 milliards de valeur ajoutée. Atout supplémentaire : les entreprises de la filière forêt-bois sont implantées sur l'ensemble du territoire français.

L'enveloppe de 500 millions d'euros annoncée va ainsi pouvoir contribuer à :

- **La création de nouvelles unités de production** pour renforcer la souveraineté nationale du secteur et réduire les importations, en développant les capacités

d'acteurs français futurs leaders pour des produits techniques spécifiques comme le lamellé collé, le contre collé, le CLT, l'ameublement-agencement, la menuiserie industrielle, l'emballage et la logistique... ;

- **Le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants** pour répondre aux futurs marchés à haute valeur ajoutée (chimie verte, fibres, bois techniques...);
- **L'investissement dans des unités de production et de préfabrication d'éléments d'ouvrage en bois déjà existantes** pour augmenter et moderniser leurs capacités de production et les rendre plus productives et plus flexibles ;
- **La valorisation des co-produits de transformation du bois, la production de chaleur durable**, facteurs de compétitivité pour la transformation et le séchage des produits bois ;
- **La poursuite du renouvellement forestier en adaptant les forêts françaises** pour maintenir leur vitalité, leur productivité et leur capacité à protéger la biodiversité ;
- **La création de nouveaux emplois directs** sur le territoire français accompagnant le développement économique et industriel du secteur ;

Pour le seul débouché du bois dans le bâtiment, le potentiel de création de valeur ajoutée additionnelle d'ici 2030 dépasse 3 milliards d'euros. C'est d'ailleurs pour cette raison que la filière s'est engagée dès février dernier à accompagner l'ambition portée par le Gouvernement avec la future Réglementation Environnementale du bâtiment - dite RE2020 - en lançant le « Plan Ambition Bois 2030 ».

Autre tendance de consommation porteuse : la santé et le bien-être. Pour le bois, il s'agit d'un important potentiel de développement et d'innovation, notamment en ce qui concerne le cadre de vie (santé, luxe, alimentaire, hygiène...). Cette tendance est aussi favorable aux innovations sur le sujet des emballages à base de bois.

La filière forêt-bois : un potentiel économique, industriel et écologique pour le développement de la France

La photosynthèse de la forêt française génère une production annuelle biologique de 85 millions de m³ de bois par an. Pour une récolte annuelle, valorisée par les marchés d'usage et marchés dérivés du bois, de 62 millions de m³ (comprenant le bois énergie). C'est le seul marché de matières premières (avec les productions primaires agricoles) où la France peut garantir un « socle » durable d'indépendance nationale pour ses approvisionnements :

> 63 % des besoins français de bois d'œuvre sont d'ores et déjà produits et récoltés dans la forêt française ;

> La forêt française est actuellement la 3^{ème} dans l'UE pour son capital d'arbres sur pied, qui a connu une forte croissance sur les trente dernières années, passant de 1,8 milliard de m³ sur pied en 1985 à 2,8 milliards de m³ aujourd'hui, soit une augmentation de plus de 50%.

Point de repère

1 m³ de bois

≈ 800 kg éq. CO2 stockés

Source : Vademecum « Carbone Forêt-Bois, des faits et des chiffres » (FCBA)



**Sandra, Anaïs & l'Équipe ADOCOM-RP – Service de Presse –
vous remercient de votre attention.**

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM